

**EXEMPLE D'ORDRE DU JOUR POUR UNE ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE**

L'ordre du jour sera le suivant :

Election du Président de séance (majorité de l'article 24)

Election du scrutateur ou des scrutateurs (majorité de l'article 24)

Le secrétariat de la séance sera assuré par le syndic, sauf décision contraire de l'assemblée générale.

Approbation des comptes de l'exercice (majorité de l'article 24)

Quitus donné au syndic pour sa gestion (majorité de l'article 24)

Vote du budget prévisionnel (majorité de l'article 24)

Renouvellement du mandat du syndic et du conseil syndical (majorité de l'article 25)